



Assemblée générale

Distr. limitée
11 février 2025
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante-deuxième session
Vienne, 3-14 février 2025

Projet de rapport

Additif

IX. Rôle futur et méthodes de travail du Comité

1. Conformément à la résolution 79/87 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 11 de son ordre du jour, intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Maroc, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni. Le Vice-Président du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales du Sous-Comité juridique a fait une déclaration comme cela était prévu par le plan de travail du Groupe de travail (A/AC.105/1260, annexe II, appendice). Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Document de séance sur UNISPACE IV, présenté par le Maroc et l'Italie, et dont la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Costa Rica, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la France, la Lettonie, le Mexique, le Nigéria, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni et la Tchéquie s'étaient portés coauteurs (A/AC.105/C.1/2025/CRP.4/Rev.2) ;
 - b) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé « The United Nations information platform as a larger configuration of competencies in the domain of sharing information on objects and events in outer space » (A/AC.105/C.1/2025/CRP.26, en anglais et en russe seulement).
4. Le Sous-Comité a entendu une présentation technique intitulée « Dessiner l'avenir : renforcer la collaboration et ses effets dans le domaine de la gouvernance spatiale », par le représentant de la NSS, organisation dotée du statut d'observateur.



5. Le Sous-Comité a pris note des travaux en cours du Groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales, notamment l'élaboration d'un premier projet d'ensemble de principes recommandés sur les activités relatives aux ressources spatiales.
6. Le Sous-Comité a noté que le Comité et ses sous-comités constituaient une plateforme unique pour la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
7. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il importait que la gouvernance des activités spatiales conserve son caractère intergouvernemental.
8. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité devrait se concentrer sur la sûreté et la viabilité des activités spatiales, tandis que les questions relatives à la sécurité devraient être traitées par les instances des Nations Unies s'occupant de désarmement.
9. Quelques délégations ont estimé que, même si les processus non gouvernementaux pouvaient d'une certaine manière être utiles aux travaux du Comité ou les compléter, ils ne devaient pas les entraver.
10. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Comité pourrait tirer parti des derniers travaux de recherche, de l'expérience pratique et des travaux scientifiques s'il s'ouvrait plus largement à la participation d'acteurs non étatiques, y compris le secteur privé et la communauté scientifique.
11. Certaines délégations ont été d'avis qu'il fallait poursuivre les efforts visant à parvenir à un renforcement des capacités plus diversifié et institutionnalisé, y compris avec l'appui du secteur privé.
12. Certaines délégations ont estimé que des initiatives telles que le projet Space Bridge de l'ONU et les Journées des Nations Unies sur la durabilité spatiale contribuaient au renforcement des capacités et permettaient une plus grande interaction entre les États membres d'une part et les opérateurs commerciaux et les milieux scientifiques et universitaires d'autre part.
13. Le point de vue a été exprimé selon lequel le Bureau devrait se garder d'accorder une trop grande importance aux activités extrabudgétaires financées par des entités non gouvernementales et entreprises sans l'approbation des États membres du Comité.
14. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il faudrait continuer de soutenir l'ensemble des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, lesquels devraient renforcer leurs échanges et leur coopération.
15. Certaines délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'élaborer des mécanismes qui permettraient et faciliteraient l'échange de données sur les objets et les événements spatiaux.
16. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il devrait y avoir une plus grande coordination entre les deux Sous-Comités dans le traitement des questions transversales.
17. Le principe du consensus au sein du Comité et de ses sous-comités a été jugé essentiel pour garantir l'universalité et la mise en œuvre effective de ses décisions.
18. Certaines délégations ont estimé que le recueil des règles de procédure et des méthodes de travail du Comité devrait être complété par l'élaboration d'orientations pratiques sur la manière de suivre les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

19. Le point de vue a été exprimé selon lequel les réunions des groupes de travail et les consultations informelles constituaient des plateformes efficaces pour faire avancer les débats et réaliser des progrès sur des questions spécifiques, et que les séances plénières devraient bénéficier de davantage de temps avec des services d'interprétation, ce qui permettrait d'examiner des questions abordées par les groupes de travail.

20. Certaines délégations ont exprimé le point de vue selon lequel il fallait éviter de programmer des réunions en même temps.

21. Le point de vue a été exprimé selon lequel accorder du temps pour le débat et les questions après les présentations techniques favoriserait des échanges d'informations utiles.

22. Le point de vue a été exprimé selon lequel l'augmentation du nombre de membres du Comité était une évolution positive, mais qu'elle avait entraîné une augmentation de la charge de travail du Bureau des affaires spatiales.

23. Le Sous-Comité s'est félicité des améliorations apportées à l'organisation de ses travaux, telles que la rationalisation de l'ordre du jour et la programmation des points de l'ordre du jour l'un après l'autre.